

DELIBERATION N° 2008/10-09 - CREATION D'UN FONDS DVD A LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

La médiathèque municipale est devenue un lieu incontournable de la culture à Ludres. En effet, outre des animations variées dans le but de promouvoir la lecture et la culture en général, elle permet aux ludréens qui le souhaitent, d'accéder notamment à différents fonds tels que les livres, revues depuis les années 1970 dans les anciens locaux, CD-ROM depuis la réalisation de la médiathèque en 1997, CD audio depuis 2000 et partitions depuis 2003.

Actuellement, de nombreux usagers demandent régulièrement l'accès aux prêts de DVD. Ainsi, la ville de Ludres souhaite aujourd'hui diversifier son offre et doter sa médiathèque d'une collection de DVD mise à disposition du public.

La politique d'acquisition serait similaire à celle adoptée pour les autres fonds de la médiathèque et tiendrait compte des recommandations de l'Association des Bibliothécaires de France : encyclopédisme, pluralisme, mise en valeur du patrimoine cinématographique tout en tenant compte des attentes du public sur les films récents.

En accord avec la Trésorerie Municipale, il convient aujourd'hui de décider de la création de ce fonds.

Il convient de noter que les dépenses correspondantes (achat du mobilier mais aussi achat des documents) pourront être réalisées en investissement.

Intervention de Ludres Autrement et Pour Tous

La création d'un fonds DVD n'est pas une démarche très novatrice au moment où les loueurs des DVD rencontrent des difficultés et où d'autres supports plus modernes sont utilisés pour les médias audio et vidéo. Par ailleurs, la subvention accordée pour les DVD et le mobilier vont coûter cher à la médiathèque et on peut craindre que ces choix soient faits au détriment de l'achat de livres.

Réponse de Monsieur le Maire :

Je laisse le soin à Madame THOMAS, de répondre.

Concernant le choix des DVD, le support n'a certes pas une garantie de vie comme le livre, mais l'on doit avancer en matière de nouvelles technologies. La demande est devenue assez pressante depuis que l'emprunt de cassettes vidéo a considérablement diminué.

Il n'y aura absolument pas de concurrence avec les loueurs de DVD car nous comptons sur le professionnalisme des bibliothécaires pour que les achats de DVD revêtent des thèmes culturels totalement différents de ceux proposés par les loueurs privés.

Il faut noter également que ce fonds sera constitué en grande partie d'un prêt important de DVD de la bibliothèque départementale afin d'avoir un choix suffisamment vaste et propice à la culture, au sens noble du terme.

Pour le mobilier, il était important de garder une cohérence avec celui déjà en place.

Je puis vous assurer que le fonds livres sera préservé et qu'il ne sera en rien pénalisé par ce nouveau support.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 24 voix pour et 5 abstentions (groupe Ludres Autrement et Pour Tous) :

- de décider la création d'un fonds DVD à la médiathèque municipale,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes correspondants.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2008.